

Plan d'actions sur la lutte contre le racisme

Scolarités obligatoire et post-obligatoire

Introduction

Le 27 mars 2025, la **Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)** a révisé la déclaration datant de 1991 sur le racisme à l'école et édité un rapport la complétant. Dans sa déclaration¹, la CDIP pose également trois principes pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes : tolérance zéro, une culture scolaire encourageant l'ouverture, parler du racisme et de l'antisémitisme en classe. Ce sont sur ces fondements que se base le présent plan d'action.

L'école vaudoise a déjà depuis plusieurs années ²mis en place des actions favorisant le respect de la diversité. Des actions de prévention du racisme en milieu scolaire se sont déjà déployées par le biais de l'Unité PSPS notamment. Le BCI et le SG collaborent quant à eux au suivi des situations de racisme qui leur remontent. L'UMA, l'UPSPS, le SG, le BCI et la HEP ont travaillé à des propositions d'actions conjointes, afin d'outiller les adultes de l'école sur les questions de racisme (matériel d'information, organisation de journées d'études durant la SACR, etc.). C'est en se basant sur les actions existantes, et dans une volonté de continuité, que les axes du plan d'actions sont pensés.

Au niveau légal, la LEO dans son art.115, stipule que le devoir de chaque élève est de respecter les autres élèves et à l'art.116 que l'élève a droit au respect de sa dignité et qu'il ne doit subir ni discrimination ni arbitraire. L'article 100 du RLEO cadre quant à lui l'attitude attendue des élèves en condamnant tout acte de violence, notamment à caractère raciste.³

Au-delà du cadre légal régissant l'école, la norme pénale contre le racisme (CP, article 261 bis) reconnaît que les actes et propos à caractère raciste sont une infraction pénale. La LIEPR (Loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme), dans son article 2, affirme que la prévention du racisme doit se déployer dans différents domaines, y compris celui de l'éducation, pour lutter contre les préjugés.⁴

¹ file:///C:/Users/I9lysa/Downloads/Declaration_racisme_2025.pdf

² https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#a261bis

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/120705_RLEOtexte.pdf

⁴ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/LIEPR.pdf

Enfin, les statistiques font montre d'une augmentation des incidents racistes, et le monitoring du Service de Lutte contre le racisme indique que les lieux de formation (tous degrés confondus) constituent les principaux lieux de discrimination après le lieu de travail et l'espace public.⁵

Se basant sur ce qui précède, le présent plan d'actions, annoncé à la rentrée scolaire 2024, donne une ligne claire pour une culture scolaire encourageant l'ouverture, luttant contre toutes les formes de racisme et les préjugés, et prônant une tolérance zéro face aux propos et aux comportements racistes des membres de communauté scolaire (élèves, collaboratrices et collaborateurs et parents).

Il pose de ce fait les objectifs suivants :

1. Garantir un cadre sécurisant et respectueux de la diversité pour toute la communauté scolaire ;
2. Donner aux actrices et acteurs de l'école les clés de compréhension sur les différentes formes de racisme et les moyens de déconstruire les stéréotypes ;
3. Donner des moyens d'actions pour lutter contre la discrimination raciale.

Les axes proposés ci-dessous poursuivent ces objectifs. Le plan d'actions est pensé sur un long terme, de manière pérenne. Les actions sont à déployer par degré de priorité, comme suit :

Axe 1 : Mise en place d'un cadre sûr et respectueux de la diversité

Via les actions suivantes :

1. Sensibiliser et outiller les directions et poser le cadre
2. Sensibiliser et outiller les enseignant-es et adultes de l'école
3. Mettre en place un dispositif d'aide aux victimes
4. Mettre en place des actions de promotion de la santé et de prévention à destination des élèves

Axe 2 : Intégration des questions de discrimination raciale dans les apprentissages et la vie scolaire

Via les actions suivantes :

1. Renforcer les compétences et connaissances des adultes
2. Intégrer la question du racisme dans les enseignements
3. Thématiser le racisme par des actions tout au long de l'année

⁵ <https://www.frb.admin.ch/fr/ou-la-discrimination-sexerce-t-elle>

AXE 1. Mise en place d'un environnement sûr et respectueux de la diversité

1. Sensibiliser et outiller les directions d'établissement sur les enjeux liés au racisme et poser le cadre

- Le cadre légal est rappelé aux directions. Elles sont accompagnées pour poser un cadre explicite dans leur établissement et pour mettre en œuvre les actions nécessaires.
- Une sensibilisation sur le racisme est proposée aux directions sous forme de conférence.
- Elles sont formées à la prise en charge de situations de discrimination raciale tant auprès des adultes que des élèves et disposent de processus RH clairs pour agir de manière appropriée et favoriser un recrutement respectueux de la diversité.

2. Sensibiliser et former le corps enseignant et les adultes de l'école aux enjeux liés au racisme pour identifier et lutter au quotidien contre les discriminations raciales adaptant leur posture et leurs actions

- L'entier des adultes de l'école est formé pour comprendre les différentes formes de racisme et leurs effets afin de viser une posture non discriminante et modélisante pour les élèves.
- Les adultes de l'école sont formé-es à repérer les situations de racisme et à intervenir de manière systématique dans le respect du cadre légal.
- Un groupe d'adultes référent-es est désigné dans chaque école comme expert des questions de racisme.

3. Mettre en place un dispositif d'aide et de suivi des victimes de racisme (élèves et adultes)

- Un protocole explicite est mis en place pour accueillir la parole des élèves et adultes victimes de racisme et assurer un suivi des situations.
- Des personnes ressource sont désignées pour le traitement des situations et le suivi des personnes victimes de racisme.
- Les adultes de l'école, les élèves et les parents ont connaissance des ressources internes et externes existantes.
- Une coordination interservices est mise en place.

4. Mettre en place des actions de promotion de la santé et de prévention à destination des élèves ○ Les équipes PSPS sont formées à la prévention des discriminations raciales. ○ Elles mettent en place des actions collectives permettant de renforcer le vivre-ensemble et permettant de thématiser le racisme, en partant des besoins de la communauté scolaire. ○ Elles disposent d'un accompagnement pour la mise en place de projets PSPS ciblés sur la prévention des discriminations raciales.
AXE 2. Intégration des questions de discrimination raciale dans les apprentissages et la vie scolaire
1. Renforcer les connaissances et compétences des adultes de l'école à travers des formations pour leur donner les outils permettant de thématiser le racisme avec les élèves dans leurs enseignements ○ Le corps enseignant et les adultes intervenant auprès des élèves sont formés, dans le cadre de modules de formation à intégrer dans les formations initiales et/ ou dans la formation continue, à thématiser le racisme et à lutter contre les préjugés dans leur enseignement ou leurs interventions. ○ Un regard critique est porté sur les moyens d'enseignement ou les supports de cours.
2. Intégrer la question du racisme dans les enseignements à l'école obligatoire et au post-obligatoire ○ Des ressources validées sont proposées aux adultes de l'école pour mener un travail avec les élèves. ○ Des séquences didactiques sont à disposition dans les degrés de l'obligatoire. ○ À l'école obligatoire, l'enseignement est renforcé sur la question du racisme en s'appuyant sur le matériel pédagogique existant, afin d'outiller les élèves pour mieux comprendre et reconnaître les mécanismes de discrimination.
3. Thématiser le racisme au sein des établissements scolaires tout au long de l'année ○ La lutte contre le racisme est visibilisée dans l'école à travers la mise sur pied régulière d'actions phares et d'activités. ○ Des actions sont proposées et mises en place lors de la Semaine d'actions contre le racisme ou de manière ponctuelle.